

Monsieur Emmanuel MACRON

Président de la République

55, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS

Montreuil, le 30 avril 2018

Monsieur le Président,

Une proposition de directive concernant l'équilibre vie professionnelle – vie privée des parents et des aidants familiaux est actuellement en discussion au Conseil de l'Union Européenne. Cette proposition est le premier acte législatif proposé par la Commission européenne dans le cadre du Pilier des Droits Sociaux que tous les États membres, y compris la France, ont proclamé à l'unanimité en novembre dernier à Göteborg. Cette proposition de directive fait suite à une mobilisation de longue date de nos organisations et de la Confédération Européenne des Syndicats à laquelle nous sommes affiliés.

En effet, la maternité, la parentalité et la charge de personnes dépendantes est un des premiers facteurs discriminants dont souffrent les femmes. Les politiques d'austérité et de flexibilité du marché du travail développées dans l'Union Européenne suite à la crise pénalisent directement les femmes. De plus en plus contraintes à des horaires atypiques, et sans possibilité de prise en charge des personnes dépendantes, elles sont enfermées dans des emplois à temps partiels et peuvent même être obligées de renoncer à leur travail pour prendre en charge leurs proches dépendants.

La directive sur l'équilibre vie privée -vie professionnelle est donc déterminante pour garantir l'autonomie économique des femmes, leur égal accès au marché du travail et un autre partage des tâches. Selon une étude commandée par la Confédération européenne des syndicats, si elle est adoptée, la nouvelle directive renforcera les droits dans de nombreux États membres :

- le congé de paternité payé de 10 jours serait une nouveauté en Allemagne, en Autriche, à Chypre, en Croatie, en République tchèque et en Slovaquie ;
- le congé parental de 4 mois payé au niveau des indemnités de maladie et non transférable améliorerait les droits en Bulgarie, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas en France et au Royaume-Uni ;
- le congé payé de 5 jours par an pour les aidants proches rendrait la vie plus facile aux travailleuses et aux travailleurs qui prennent soin de parents dépendants dans des pays comme la France, Malte et la Roumanie.

Monsieur le Président, vous avez tenu à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une grande cause nationale. En cohérence avec cet objectif, vous avez à plusieurs reprises souhaité que la France soit exemplaire à l'échelle internationale et place l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de sa diplomatie. Pour mettre les paroles en adéquation avec les actes, nous vous demandons donc de soutenir le projet de directive sur l'équilibre vie privée – vie professionnelle.

D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Luca VISENTINI Secrétaire général de la Confédération européenne des Syndicats

Laurent BERGER Secrétaire général de la CFTD

Philippe LOUIS Président de la CFTC

Philippe MARTINEZ Secrétaire général de la CGT

Pascal PAVAGEAU Secrétaire général de FORCE OUVRIERE

Luc BERILLE Secrétaire général de l'UNSA